

CEINTURES DE SECURITE BOUCLE D'ACCROCHAGE - PENE ESSAI D'ENDURANCE

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. PRINCIPE DE L'ESSAI	1
3. APPAREILLAGE	1
4. MODE OPÉRATOIRE	1
5. VÉRIFICATIONS	2
5.1. AVANT ET APRÈS ENDURANCE	2
5.2. DÉMONTAGE DU BOÎTIER APRÈS ENDURANCE	2
6. PROCÈS-VERBAL D'ESSAI	2
ANNEXE	3
7. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	4
7.1. HISTORIQUE	4
7.2. DOCUMENTS CITÉS	4
7.3. EQUIVALENT À :	4
7.4. CONFORME À :	4
7.5. MOTS CLEFS	4

1.OBJET

La présente procédure d'essai a pour objet de fixer les conditions d'essai d'endurance de la boucle d'accrochage-pêne des ceintures de sécurité.

2.PRINCIPE DE L'ESSAI

L'essai consiste à faire subir à la boucle une certaine quantité de cycles ouverture - fermeture dont le nombre est précisé au cahier des charges des ceintures de sécurité B27 1100.

3.APPAREILLAGE

- Deux vérins à double effet réglables en vitesse et en pression.
 - Le vérin V1 assure l'introduction du pêne dans la boucle et l'application de l'effort F.
 - Le vérin V2 commande le bouton de déverrouillage.
- La boucle est fixée sans jeu ni pression dans l'axe du vérin V1.
- Le pêne est monté de façon souple à l'extrémité du vérin V1 de sorte qu'il puisse se positionner librement lors de l'introduction dans la boucle.
- Un compteur de cycles.

4.MODE OPERATOIRE

DESCRIPTION DU CYCLE (suivant schéma en annexe)

- La boucle est emprisonnée dans son montage.
- Le vérin V1 pousse le pêne à l'intérieur de la boucle, puis exerce un effort F de 20 N (ou 0 N) dans le sens de l'éjection du pêne.

CEINTURES SECURITE - BOUCLE D'ACCROCHAGE	B37 1106	2/4
---	-----------------	-----

- Le vérin V2 avance, pousse le bouton-poussoir et libère le pêne qui recule sous l'action du vérin V1.
- Le vérin V2 recule.
V1 et V2 : vitesse d'introduction : $0,5 \text{ m/s} \pm 0,1 \text{ m/s}$,
effort d'introduction : $30 \text{ N} \pm 10 \text{ N}$.
- Le cycle recommence.
- Nombre de cycles par minute : 25 ± 5 .

5.VERIFICATIONS

5.1.AVANT ET APRES ENDURANCE

Les efforts de verrouillage (procédure d'essai B37 1100) et d'ouverture (procédure d'essai B37 1107) doivent être conformes aux valeurs indiquées au cahier des charges B27 1100.

5.2.DEMONTAGE DU BOITIER APRES ENDURANCE

Le démontage ne doit être effectué que sur les ensembles non soumis à l'essai dynamique défini par la procédure d'essai B37 1101.

Après démontage de ces ensembles, aucune usure anormale des pièces suivantes : verrou, platine, pêne, boîtiers, poussoir, ne doit être constatée.

Les ressorts ne doivent pas être cassés ou présenter d'amorces de rupture.

6.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Le procès-verbal d'essai indiquera :

- le nom ou sigle du fournisseur,
- le type de la ceinture (ou son numéro),
- le numéro de référence du lot,
- les conditions d'essai,
- les constatations faites avant et après endurance,
- le nombre d'heures de l'essai, s'il n'a pas pu être mené à terme, et les causes de l'arrêt.